

une constitution de fichiers était possible. Me Moritz rappelle que la constitution d'un dossier administratif des élèves était possible. Le problème réside dans certaines données sensibles qui peuvent y apparaître.

La commission remercie Monsieur le ministre Gérard Schaller et Me Jean Moritz pour leur disponibilité vis-à-vis de la commission et vous recommande d'accepter le rapport.

Au vote, le rapport est accepté par la majorité du Parlement.

13. Interpellation no 670

Il faut parfois choisir!

Lucienne Merguin Rossé (PS)

La demi-jonction de Chevenez ne figurait pas dans le projet général de la section 2 de l'A 16 en 1992. Elle a été ajoutée à la suite de l'opposition de la commune de Courtedoux, ceci malgré le fait que l'OFEFP a clairement mis en évidence qu'il n'y avait pas de clause du besoin de cette demi-jonction. En effet, les jonctions de Bure et de Porrentruy-ouest sont très proches.

Par contre, on sait aujourd'hui qu'à l'emplacement de la construction de cette future demi-jonction se trouvent les empreintes de dinosaures les plus inattendues. Il est donc légitime de se demander si le moment n'est pas venu de faire une pesée d'intérêts entre la préservation des découvertes paléontologiques de la Combe Ronde, leur potentialité d'extension et la construction de la demi-jonction. Cette intervention est certes osée mais les découvertes paléontologiques sont un trésor et un cadeau inestimables pour le développement de notre Canton.

Le Gouvernement est-il d'accord de faire cette pesée d'intérêts?

Mme Lucienne Merguin Rossé (PS): L'idée de cette interpellation était de lancer une fusée de détresse face aux dangers menaçant un patrimoine paléontologique d'importance. Je ne voulais pas que la construction d'une demi-jonction, que je considère encore et toujours comme inutile, soit prioritaire par rapport aux découvertes dont nous avons déjà beaucoup entendu parler.

J'ai pris note que la ministre Elisabeth Baume-Schneider a interpellé le chef du Service des ponts et chaussées à ce propos et que des aménagements de la demi-jonction ont eu lieu. Je tiens à remercier ces personnes qui ont apprécié la situation et trouvé d'autres solutions, même si je pense qu'on aurait pu renoncer à ces 15 millions d'investissement pour la demi-jonction, tout en sachant qu'au nord (à 5,8 km) et au sud (à 3 km) se trouvent deux autres jonctions.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Équipement: La demi-jonction de Chevenez figurait dans le projet général des sections 1 à 3 de l'A16, approuvé par le Conseil fédéral le 19 octobre 1994.

L'OFEFP en a contesté la nécessité dans un premier préavis du 11 novembre 1993. Suite aux compléments d'informations que la République et Canton du Jura lui a transmis (via l'OFROU) en juin 1994, il a donné, sous conditions, un préavis positif au projet de demi-jonction du Creugenat.

La demi-jonction a été demandée par la commune de Courtedoux, suite à une opposition qu'elle avait déposée. Ce

projet est justifié en raison des nuisances qu'elle supprime, notamment l'important trafic à travers Courtedoux qu'elle permet d'éviter.

Le projet définitif de la section 2 a été déposé publiquement en automne 1998 et approuvé par le DETEC le 20 décembre 2001. Il confirme la décision antérieure du Conseil fédéral à propos du projet général.

La suppression d'une demi-jonction constitue une modification importante nécessitant l'aval des instances fédérales. Compte tenu de l'historique du dossier, une telle demande risque de se heurter à l'incompréhension de ces dernières.

A ce jour, des travaux préparatoires de cette demi-jonction ont été réalisés pour des montants importants; d'autres sont adjugés et en cours; une troisième catégorie est en passe de débiter (pont sur Combe Ronde). Le Service des ponts et chaussées harcèle l'Office fédéral des routes depuis un certain temps pour pouvoir entreprendre ce dernier chantier. Ayant obtenu un feu vert, les travaux ont débuté en novembre.

En cas de renonciation à la demi-jonction, il est fort à craindre que la Confédération demande une restitution des investissements consentis. Il est évident que le moment est fort mal choisi pour élucider cette question auprès des Services de M. Moritz Leuenberger.

En revanche, les services concernés de l'Etat recherchent activement une solution pratique permettant la conservation optimale des découvertes paléontologiques moyennant des adaptations acceptables du projet. Cette démarche est notamment effectuée pour trouver une solution de mise en valeur des découvertes paléontologiques relative à la rareté et afin de ne pas déplacer la dalle aux empreintes. Une modification du projet du pont est en voie d'élaboration.

Une rapide étude de faisabilité réalisée par les services susmentionnés permet d'affirmer qu'il existe de réelles perspectives de résoudre le problème à satisfaction, sous réserve naturellement de l'approbation de l'OFROU, et ainsi de maintenir en place ces découvertes paléontologiques et de les préserver. Les services concernés estiment ainsi considérer de cette manière les intérêts de toutes les parties et ceci sans interrompre les travaux de l'A16.

Mme Lucienne Merguin Rossé (PS): Je suis satisfaite.

14. Question écrite no 1892

Limitation de vitesse aux abords du Home du Bon Secours de Miserez

Serge Vifian (PLR)

(Renvoyée à la prochaine séance.)

15. Question écrite no 1895

Le nitrate d'ammonium: un engrais à manier avec précaution!

Patrice Kamber (PS)

Le nitrate d'ammonium est un engrais très commun et il est largement utilisé en Europe. On peut d'ailleurs observer d'importantes quantités de ce produit, souvent entreposés à même le sol, parfois sous des abris en pleine campagne.